
**Plates-formes élévatrices mobiles
de personnel — Formation des
opérateurs (conducteurs)**

Mobile elevating work platforms — Operator (driver) training

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 18878:2013](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7d7fde54-6717-45f8-ad1c-0f4ac7a3b886/iso-18878-2013)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7d7fde54-6717-45f8-ad1c-0f4ac7a3b886/iso-18878-2013>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 18878:2013

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7d7fde54-6717-45f8-ad1c-0f4ac7a3b886/iso-18878-2013>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2013

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Utilisation sûre de la PEMP	2
5 Exigences relatives à la formation, à la familiarisation et à l'autorisation des opérateurs ...	2
6 Contenu de la formation	2
6.1 Formation de base.....	2
6.2 Familiarisation.....	3
6.3 Évaluation pratique.....	3
7 Gestion de la formation	3
7.1 Formateur qualifié.....	3
7.2 Compétences.....	3
7.3 Rapports à conserver.....	3
7.4 Formation/nouvelle formation.....	4
7.5 Examen/nouvel examen.....	4
7.6 Audit.....	4
7.7 Vérification de la formation.....	4
Annexe A (informative) Exemple de feuille d'évaluation des connaissances	5
Annexe B (informative) Évaluation des connaissances pratiques pour les PEMP de type 1 — Exemple	6
Annexe C (informative) Évaluation des connaissances pratiques pour les PEMP de type 2 — Exemple	7
Annexe D (informative) Évaluation des connaissances pratiques pour les PEMP de type 3 — Exemple	9
Annexe E (informative) Certificat d'achèvement de formation pour les conducteurs de PEMP — Exemples	11

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 18878 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 214, *Plates-formes élévatrices de personnel*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 18878:2004), qui a fait l'objet d'une révision technique.

ITEH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 18878:2013](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7d7fde54-6717-45f8-ad1c-0f4ac7a3b886/iso-18878-2013)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7d7fde54-6717-45f8-ad1c-0f4ac7a3b886/iso-18878-2013>

Introduction

La présente Norme internationale fait partie d'une série produites par l'ISO/TC 214 concernant la normalisation de la terminologie et les principes généraux relatifs à la formation des opérateurs (conducteurs) de plates-formes élévatrices mobiles de personnel utilisées pour monter (élever) et positionner du personnel (ainsi que les outils de travail et matériaux nécessaires) jusqu'à la position de travail où des travaux doivent être exécutés. Il est prévu que chaque juridiction locale utilise la présente Norme internationale afin de développer les exigences détaillées de formation nécessaires aux conditions locales.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 18878:2013](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7d7fde54-6717-45f8-ad1c-0f4ac7a3b886/iso-18878-2013)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7d7fde54-6717-45f8-ad1c-0f4ac7a3b886/iso-18878-2013>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 18878:2013

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7d7fde54-6717-45f8-ad1c-0f4ac7a3b886/iso-18878-2013>

Plates-formes élévatrices mobiles de personnel — Formation des opérateurs (conducteurs)

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale fournit des méthodes pour préparer le matériel de formation et pour gérer la formation standard donnée aux opérateurs (conducteurs) des plates-formes élévatrices mobiles de personnel (désignées dans le reste du texte en tant que PEMP).

Elle s'applique aux PEMP, telles que définies dans l'ISO 16368, destinées à déplacer des personnes, des outils et des matériaux vers des positions de travail où elles mènent à bien des travaux à partir de la plate-forme de travail.

NOTE D'autres réglementations ou des réglementations nationales plus contraignantes peuvent s'appliquer.

2 Références normatives

Les documents suivants, en totalité ou en partie, sont référencés de manière normative dans le présent document et sont indispensables pour son application. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 16368, *Plates-formes élévatrices mobiles de personnel — Conception, calculs, exigences de sécurité et méthodes d'essai*

[ISO 18878:2013](#)

ISO 18893, *Plates-formes élévatrices mobiles de personnel — Principes de sécurité, inspection, entretien, mise en œuvre et utilisation*

[0f4ac7a3b886/iso-18878-2013](#)

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 16368, l'ISO 18893 ainsi que les suivants s'appliquent.

3.1

formateur

personne qualifiée qui conduit la formation du conducteur de PEMP

3.2

examineur

personne qualifiée qui vérifie les compétences de la personne formée

3.3

familiarisation

indication de la localisation du manuel de l'opérateur et démonstration à l'opérateur formé des fonctions de commandes, des dispositifs de sécurité et des caractéristiques de fonctionnement spécifiques pour un modèle particulier de PEMP

3.4

examen/nouvel examen

contrôle de la compétence de l'opérateur et de la mémorisation des thèmes couverts lors des modules théoriques et pratiques de la formation/ nouvelle formation de l'opérateur de la PEMP

3.5

personne qualifiée

personne qui, en possession d'un diplôme, d'un certificat ou d'un niveau professionnel reconnu, ou ayant des connaissances, une formation et une expérience importantes, a démontré sa capacité à résoudre les problèmes liés au sujet, au travail ou au projet en question

4 Utilisation sûre de la PEMP

La présente Norme internationale doit être utilisée conjointement avec l'ISO 18893, qui traite de l'utilisation sûre des PEMP dans tous ses aspects.

5 Exigences relatives à la formation, à la familiarisation et à l'autorisation des opérateurs

Seul le personnel correctement formé, familiarisé et autorisé selon la présente Norme internationale doit utiliser une PEMP.

6 Contenu de la formation

6.1 Formation de base

L'opérateur doit être formé sur:

- a) l'évaluation des risques liés aux tâches à exécuter et au site où ses tâches doivent être réalisées (voir l'ISO 18893:—, Article 6 et [Annexe A](#)), y compris l'inspection quotidienne des sites de travail;
- b) le choix de la PEMP appropriée;
- c) l'objet, l'utilisation et le contenu des manuels de l'opérateur fournis par le fabricant, les avertissements et les instructions ainsi que les règles de sécurité applicables;
- d) l'emplacement et le rangement des manuels de l'opérateur fournis par le fabricant et l'importance de les garder dans un compartiment de stockage protégé des aléas climatiques lorsque la PEMP n'est pas en fonctionnement;
- e) l'inspection de pré-fonctionnement (voir l'ISO 18893);
- f) les facteurs affectant la stabilité (voir l'ISO 18893);
- g) les phénomènes dangereux et la façon de les éviter (voir l'ISO 18893);
- h) la connaissance générale de l'objet et de la fonction de toutes les commandes de la PEMP, y compris les commandes de secours;
- i) la façon de résoudre les problèmes ou dysfonctionnements affectant le fonctionnement de la PEMP;
- j) l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés à la tâche, au site de travail et à l'environnement;
- k) le déplacement sûr;
- l) le transport (si approprié);
- m) la mise en sécurité de la PEMP contre toute utilisation non autorisée;
- n) la façon d'obtenir l'assistance d'une personne au sol;

1) À publier. Révision de l'ISO 18893:2004.

- o) l'importance d'être familiarisé avec les particularités liées au type et au modèle avant le fonctionnement de la PEMP;
- p) le fonctionnement d'une PEMP.

NOTE Les conditions locales ou les instructions du fabricant peuvent exiger que d'autres sujets soient ajoutés.

6.2 Familiarisation

Avant d'autoriser l'opérateur à utiliser un type ou modèle particulier de PEMP, celui-ci doit être familiarisé par une personne qualifiée sur les points suivants:

- a) la localisation sur la PEMP des manuels du fabricant;
- b) les avertissements spécifiques et les instructions du fabricant;
- c) les fonctions des commandes spécifiques de la PEMP donnée;
- d) la fonction de chaque dispositif de sécurité spécifique; et
- e) les caractéristiques de fonctionnement spécifiques d'une PEMP donnée.

6.3 Évaluation pratique

Sous la direction, l'observation et l'évaluation d'une personne qualifiée, le stagiaire doit faire fonctionner une PEMP pendant une période de temps suffisante pour démontrer sa compétence dans l'utilisation de toutes les commandes de la PEMP et dans son utilisation en toute sécurité, à au moins 75 % de la hauteur et de la portée admissibles, ainsi que dans les positions de transport basse et haute, si applicable.

Une fois l'opérateur familiarisé et sous la direction d'une personne qualifiée, le stagiaire doit faire fonctionner la PEMP pendant une période de temps suffisante pour démontrer sa compétence en fonctionnement réel.

7 Gestion de la formation

7.1 Formateur qualifié

Le formateur de PEMP doit être une personne qualifiée qui a une connaissance importante dans le processus de formation, dans la dispense de formation et l'évaluation de la compétence de l'opérateur dans le fonctionnement d'une PEMP pour laquelle l'opérateur est formé.

Le formateur doit également être informé quant à l'application et au fonctionnement des PEMP dans le lieu et l'environnement où la formation est dispensée.

7.2 Compétences

Afin de démontrer ses compétences le stagiaire doit justifier auprès de l'examineur de ses connaissances tant théoriques que pratiques de la PEMP.

7.3 Rapports à conserver

L'organisme de formation doit établir et conserver un rapport indiquant les personnes formées aux PEMP, et les stagiaires formés avec succès doivent recevoir une preuve de leur formation (par exemple, voir les [Annexes A à E](#));

Le rapport d'enregistrement doit:

- indiquer la période de temps spécifique pendant laquelle la formation est valable,

- inclure le nom de l'organisme délivrant la formation ou la nouvelle formation, le nom du (des) formateur(s) et de l' (des) examinateur(s), l'identification claire des PEMP concernées par la formation (c'est-à-dire, fabrication, modèle, numéro de série) et la date de la formation, et
- être conservé au moins pour la période de temps spécifique durant laquelle la formation est valide.

7.4 Formation/nouvelle formation

L'opérateur doit être formé ou suivre une nouvelle formation selon les besoins pour maintenir un niveau de compétence acceptable (voir [Annexes A à D](#)).

Des exemples, non limitatifs, de situations dans lesquelles une nouvelle formation est nécessaire, sont les suivants:

- à l'expiration de la période de validité de la formation qui ne doit pas dépasser 5 ans,
- suite à la baisse de performance de l'opérateur,
- suite à un accident ou à une quasi-collision lors de l'utilisation ou du fonctionnement de la PEMP,
- suite à une modification de l'environnement de travail telle que le fonctionnement en toute sécurité de la PEMP en soit affecté,
- suite à l'introduction de nouvelles technologies de PEMP ou de nouvelles méthodes de travail.

7.5 Examen/nouvel examen

L'opérateur doit être soumis à un examen ou un nouvel examen pour évaluer son niveau de compétence (voir les [Annexes A à D](#)).

Des exemples, non limitatifs, de situations dans lesquelles un examen ou un nouvel examen est nécessaire, sont les suivants:

- formation ou nouvelle formation,
- expiration de la période de validité de la formation.

7.6 Audit

Les procédures et le contenu des formations doivent être audités au moins tous les douze mois ou dans les treize mois suivant le dernier audit.

Les audits doivent être effectués de manière à assurer la conformité avec la présente Norme internationale.

Les auditeurs doivent être familiers avec cette Norme internationale et les Normes internationales associées et doivent avoir une connaissance détaillée des processus de formation et des procédures administratives y afférant.

7.7 Vérification de la formation

Les employeurs de l'opérateur doivent être responsables de la vérification de sa formation, et dans certains cas, doivent fournir la documentation prouvant que l'employé a reçu la formation et a les compétences nécessaires pour réaliser les missions demandées.

Annexe A (informative)

Exemple de feuille d'évaluation des connaissances

PEMP DE TYPE 1, TYPE 2, TYPE 3	
Nom du centre de formation _____	Date de la formation: _____
Nom du candidat: _____	Nom de l'examineur: _____
PEMP couverte (s): _____	

Cocher si acceptable

SÉCURITÉ PUBLIQUE	Connaître les obligations du fabricant	
RÉGLEMENTATION, NORMALISATION ET TEXTES	Connaître les obligations de l'employeur (formation, délivrance de l'autorisation de conduite) et la responsabilité du conducteur	
CLASSIFICATION	Connaître la classification par catégorie des PEMP	
TECHNOLOGIE	Connaître la technologie des différents éléments de la PEMP	
CARACTÉRISTIQUES	Identifier, pour chaque catégorie de PEMP, ses caractéristiques, les utilisations courantes et ses avantages et inconvénients	
SÉCURITÉ	Savoir choisir une PEMP en fonction de la charge nominale, de la hauteur de travail, de la nature du travail	
	Connaître les règles pour minimiser les risques d'électrocution	
	Savoir déterminer les limitations de charge	
	Connaître les règles de conduite, de déplacement, de stationnement et les protections contre les utilisations non autorisées	
	Connaître les principaux phénomènes dangereux: renversement (vent, nature du sol, charge de la plate-forme de travail), chute, collision, etc.	
	Connaître les règles de stabilité et d'utilisation	
	Connaître les dispositifs de sécurité et les vérifications et l'entretien courant à effectuer	
	Savoir réaliser les essais fonctionnels avant l'utilisation	
	Connaître les consignes et les manœuvres liées à l'utilisation des commandes de secours	
	Connaître la fonction et l'utilisation des manuels, des pictogrammes et des écriteaux	
	Savoir effectuer une vérification avant l'utilisation	
	Savoir effectuer une inspection sur le site de travail	